

DEPARTEMENT DU DOUBS

Arrêté municipal N° 2026-51

Objet : Autorisation d'ouverture d'exploitation d'un établissement recevant du public - TASTYWAY MARKET - Classement de l'établissement en type M - 5ème catégorie

Le Maire de JOUGNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L111-8-3, R 111-19-1 et R 123-46 ;

Vu le décret 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R 111-19-1 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu la demande de l'exploitant en date du 05 janvier 2026 ;

Vu le rapport à la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Pontarlier en date du 12 février 2026 émettant **un avis favorable avec prescription** pour l'ouverture d'un établissement recevant du public et au classement de ce dernier en type M de 5ème catégorie ;

Vu la demande de pièces manquantes par le SDIS envoyée à l'exploitant le 21 janvier 2026 par la Mairie de JOUGNE et notifiée par recommandé le 22 janvier 2026 restée **sans réponse à ce jour** ;

Vu la relance de la demande de pièces manquantes par le SDIS envoyée à l'exploitant le 23 janvier 2026 par la Mairie de JOUGNE et notifiée par recommandé le 27 janvier 2026 restée **sans réponse à ce jour** ;

Vu le délai d'instruction dépassé ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'établissement TASTYWAY MARKET, 15 Place Butiglieria alta - 25370 Jougne, **n'est pas autorisé à ouvrir son activité et son ouverture au public** ;

ARTICLE 2 : L'établissement TASTYWAY MARKET, 15 Place Butiglieria alta - 25370 Jougne, est **classé en Type M de 5ème catégorie** ;

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant.

Une ampliation sera transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pontarlier,
Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie des
Hôpitaux-Neufs - Mouthe,
Monsieur le Directeur Départementale des Services d'Incendie et de Secours du
Doubs.

Jougne,

Le 4 juin 2026

Le Maire,

POIX-DAUDE Denis

